



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 22 mars 2017 – n°021/H30

BUREAU

Réunion du 22 mars 2017

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU

BUREAU

- 22 mars 2017 -

Présidente : Patrice DURAN, Président du Cnis

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I.	INTRODUCTION ET ECHANGES AVEC LE NOUVEAU PRESIDENT DU CNIS.....	4
II.	CONSULTATION PRÉALABLE À LA NOMINATION DU NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA CNERP	5
III.	ACTUALITÉS DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE.....	5
IV.	ORGANISATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DÉCLINAISON FRANÇAISE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD).....	9
V.	APPROBATION DU RAPPORT FINAL DU GROUPE DE TRAVAIL « ACCÈS AUX DONNÉES ».....	12
VI.	ACTUALITÉS DU CNIS.....	13
VII.	DIVERS : INFORMATION SUR LA PROCÉDURE D'ÉTALONNAGE DU CEREN.....	17
VIII.	CONCLUSION.....	22

Liste des participants

Membres du Bureau

BERTHOLON	Raphaëlle	Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres
BIACABE	Jean-Luc	Chambres de commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France
DESPLATZ	Rozenn	France Stratégie
DUCHATEAU	Patrick	Mouvement des entreprises de France – Fédération française du bâtiment
DURAN	Patrice	Ecole normale supérieure de Paris Saclay – Président du Cnis
FOURNIER	Jacques	Banque de France
MARCEL	Tahiry	Confédération française démocratique du travail
PASSET	Olivier	Groupe Xerfi
PIERONNE	Jean-Marc	Fédération française des sociétés d'assurance
POUZIN	Gilles	Confédération générale des travailleurs chrétiens
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail
ROBIN	Benoît	Force Ouvrière (CGT-FO)
SILBERMAN	Roxane	CCDSHS réseau Quetelet
TAVERNIER	Jean-Luc	Directeur général de l'Insee

Membres du Bureau excusés

BARDAJI	José	Fédération française des sociétés d'assurances
BRICHART	Henri	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
EL NOUTY	Charles	Confédération générale des petites et moyennes entreprises
LECOURT	Anne-Juliette	Confédération française démocratique du travail
LENGLART	Fabrice	Commissariat général à la stratégie et à la prospective – France Stratégie
MOULARD	Dominique	Chambre des métiers et de l'artisanat

Invités permanents

ANXIONNAZ	Isabelle	Secrétaire générale adjointe du Cnis
CASES	Chantal	Insee
CHRISTINE	Marc	Insee – DMCSI
EGHBAL	Sylvie	Insee – DMCSI
LAGARDE	Sylvie	Insee – DMCSI
LHERITIER	Jean-Louis	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
MAKDESSI	Yara	Secrétariat général du Cnis
MAUREL	Françoise	Secrétaire générale du Cnis
MOREAU	Sylvain	SOeS – Ministère de l'environnement, de l'Energie et de la Mer
NARGEOT	Rodolphe	Secrétariat général du Cnis
PROST	Corinne	DARES
SEDILLOT	Béatrice	Service de la statistique et de la prospective – Ministère de l'Agriculture

La séance est ouverte à 9 heures 25, sous la présidence de Patrice Duran.

.I INTRODUCTION ET ECHANGES AVEC LE NOUVEAU PRESIDENT DU CNIS

Le Président, Patrice DURAN, se dit très heureux d'ouvrir ce premier bureau. Il propose d'effectuer un tour de table afin que chaque membre du bureau se présente et évoque ses attentes vis-à-vis du Cnis. Il annonce qu'il prendra rendez-vous avec chacun d'eux pour faire le point sur leur participation et recueillir leur sentiment à l'égard du Cnis.

Jacques FOURNIER, responsable des statistiques à la Banque de France et membre de son comité exécutif, considère que le Cnis constitue une instance extrêmement importante, un lieu de concertation et de progrès dans le domaine statistique très utile. Il attend donc avec un grand intérêt les développements qui vont intervenir dans les prochains mois.

Jean-Luc BIACABE, économiste en chef de la Chambre de commerce de Paris, représente le réseau des chambres de commerce qui ont deux préoccupations majeures : améliorer la connaissance économique des territoires et trouver un bon équilibre entre le niveau d'information des pouvoirs publics et des entreprises et la charge pour les entreprises de réponse aux enquêtes.

Tahiry MARCEL, économiste à la CFDT, remplace Anne-Juliette Lecourt. La CFDT est très satisfaite des travaux au sein du Cnis et s'efforce de faciliter la compréhension du Cnis auprès des utilisateurs.

Olivier PASSET est économiste dans le groupe Xerfi, un groupe privé d'étude sectorielle des entreprises, qui réalise des analyses sectorielles fines. Tout ce qui permet d'éclairer l'information microéconomique sur les entreprises l'intéresse au plus haut point, ainsi que le chantier engagé l'an dernier sur la meilleure prise en compte du numérique, la mesure de la productivité et la façon d'aborder cette mutation économique et la traduire en chiffres.

Raphaëlle BERTHOLON représente la CFE-CGC, en tant que déléguée nationale à l'économie depuis le mois de juin. Elle a participé à sa première réunion du Cnis en octobre dernier. La CFE-CGC attend que les travaux du Cnis puissent nourrir sa réflexion.

Benoît ROBIN, délégué confédéral FO au sein du bureau du Cnis, souligne que son organisation attache une attention toute particulière au Cnis, à son mode de fonctionnement et aux intérêts qu'il représente au regard des enjeux sociaux. Il salue la dynamique dans laquelle s'inscrit le Cnis, qui a fait évoluer voilà quelques années son mode de gouvernance pour gagner en visibilité.

Roxane SILBERMAN représente les chercheurs en sciences sociales et économiques au bureau du Cnis et s'attache à défendre l'accès des chercheurs aux données, une question particulièrement bien relayée au sein du Cnis, et à faire part de leurs préoccupations dans différents domaines, tout en s'assurant que les chercheurs participent aux commissions et groupes de travail.

Jean-Marc PIERONNE, responsable des statistiques à la Fédération française des assurances, remplace José Bardaji. La Fédération souhaite avant tout accéder aux statistiques dans un contexte de régulation complexe.

Rozenn DESPLATZ travaille sur les questions d'évaluation des politiques publiques à France Stratégie. Elle est également le rapporteur du comité de suivi du CICE. Elle représente, pour ce bureau, Fabrice Lengart. France Stratégie pense le plus grand bien du Cnis, qui constitue un lieu d'échange d'informations important et s'intéresse plus particulièrement aux questions d'accès aux données des chercheurs.

Nicolas PROKOVAS représente la CGT au bureau du Cnis et s'attache plus spécifiquement aux questions de lisibilité et de qualité des statistiques. Il félicite le Conseil pour la bonne entente et la bonne intelligence dans lesquelles les travaux de l'instance se déroulent.

Patrick DUCHATEAU, directeur informatique et statistique de la Fédération française du bâtiment et représentant du Medef au Cnis, salue lui aussi les travaux menés dans ce cadre qui assurent une plus grande visibilité à la statistique. Il importe de maintenir la place accordée à la statistique d'entreprise au sein du Cnis et d'accroître les informations de dispersion. Le Medef se préoccupe des comparaisons internationales, de l'évolution vers le big data et s'implique largement dans la labellisation des statistiques privées.

Gilles POUZIN, représentant de la CFTC et journaliste financier, a beaucoup travaillé sur les questions de déontologie de l'information et de déontologie financière avec des préoccupations assez proches de celles du Cnis sur les bons outils de mesure pour comprendre et expliquer toutes les questions de société qui intéressent les membres de la CFTC en tant que travailleur et citoyen.

Patrice DURAN remercie les membres du bureau pour leurs commentaires et indique qu'il essaiera de perpétuer la bonne entente et la qualité de discussion qui ont présidé aux débats jusqu'à présent.

.II CONSULTATION PRÉALABLE À LA NOMINATION DU NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA CNERP

Patrice DURAN rappelle que la Cnerp constitue une instance importante. Elle était présidée depuis 2005 par Jean-Claude Frécon qui assumait cette mission avec beaucoup d'intérêt et une grande implication personnelle. Il fallait trouver un président tout aussi impliqué que son prédécesseur, compte tenu des enjeux pour l'Insee et les collectivités territoriales. Les élus ont formulé quelques récriminations sur la nouvelle formule de recensement. Le Cnis, après avoir pris le conseil de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) du ministère de l'Intérieur, propose la nomination de Claude Raynal. Le Président connaît toutes les associations d'élus et Claude Raynal apparaît comme la personne la plus adaptée, au-delà de toute question partisane. Claude Raynal est adjoint au maire de Tournefeuille, une commune de 25 000 habitants située à côté de Toulouse et appartenant à sa métropole. Sénateur, membre de la commission des finances du Sénat, il affiche une grande implication sur ces questions. Certains représentants des services statistiques l'ont rencontré. Il est très désireux de prendre cette présidence. Par ailleurs, il n'est pas non plus ignorant de la statistique.

Le bureau du Cnis approuve la nomination de Claude Raynal à la présidence de la Cnerp.

Le Directeur général, Jean-Luc TAVERNIER, précise que cette nomination sera entérinée par un arrêté ministériel.

.III ACTUALITÉS DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Actualité européenne et internationale

Jean-Luc TAVERNIER rappelle la discussion en cours sur la mondialisation et ses conséquences dans les chiffres de comptabilité nationale. Cette discussion a été engagée après la publication du taux de croissance du PIB irlandais en 2015 (+25 %), lié essentiellement à la localisation en Irlande de la rémunération de la propriété intellectuelle d'un très petit nombre d'entreprises multinationales alors que la recherche, les headquarters et les actionnaires ne sont pas localisés dans ce pays. La notion d'*economic ownership* reste difficile à définir et l'on ignore sur quelles données fournies par le groupe multinational l'institut irlandais s'est fondé pour considérer qu'une entité irlandaise avait bien l'*economic ownership* de cette propriété intellectuelle. Cette situation se révèle préoccupante, car ce mouvement peut en appeler d'autres, liés aux initiatives de l'OCDE contre l'érosion des bases fiscales et l'optimisation abusive de la fiscalité, voire aux décisions que pourrait prendre la nouvelle administration américaine.

La France n'est pas réputée comme un paradis fiscal et n'est pas appelée à le devenir. Elle devrait donc être moins exposée que des pays à imposition faible comme l'Irlande. Une *task force* réunissant les directeurs des statistiques d'entreprise et de la comptabilité nationale des différents pays se met en place pour travailler dans deux directions : la définition d'indicateurs complémentaires d'une part, l'interprétation du concept de comptabilité nationale d'autre part. Les pays européens eux-mêmes sont divisés. Certains estiment qu'il est très difficile de faire vivre ce concept d'*economic ownership*, qu'il faut prendre les chiffres tels qu'ils sont et construire des indicateurs supplémentaires purgés des chocs éventuels. Ainsi, les Irlandais ont décidé de communiquer davantage sur le revenu net (RNB) que sur le PIB. D'autres, comme le directeur général de l'Insee, considèrent que ne pas parvenir à établir un indicateur reflétant la réalité économique remettrait en cause la crédibilité des systèmes statistiques et qu'il faut essayer de faire vivre ce concept. Les travaux se poursuivent, en liaison avec la direction des statistiques de l'OCDE. Le sujet reste tout de même complexe et préoccupant.

Le directeur général de l'Insee annonce par ailleurs qu'il se rend à Malte dès le lendemain pour deux jours de réflexion stratégique sur l'avenir du système statistique européen après 2020. Les parties prenantes reviendront à cette occasion sur les difficultés de faire reconnaître la réalité des chiffres, y compris dans le débat politique.

Actualité française

S'agissant du recensement de la population, certains maires de communes de plus de 10 000 habitants continuent de se montrer réticents vis-à-vis du nouveau recensement en continu. C'est le cas cette année du maire d'Issoudun, vice-président de l'AMF, qui a manifesté son désaccord en faisant voter un communiqué de l'Association des maires de France voilà quelques semaines sur la méthode de recensement et en demandant la mise en place d'un groupe de travail associant les services de l'Etat et les services de l'AMF pour réfléchir à un droit d'option pour les communes de plus de 10 000 habitants entre recensement par sondage et recensement exhaustif. La méthode de recensement est législative, mais il est vrai qu'en ces temps où la dotation est resserrée, les maires se préoccupent de plus en plus de l'évolution de la démographie de leur commune, sur laquelle est assise leur dotation globale de fonctionnement. Ce droit d'option soulève de nombreuses questions juridiques, financières et techniques, comme le directeur général l'a indiqué au Président de l'AMF, lui rappelant que cette dernière trouverait avantage à nommer un représentant au sein de la Cnerp.

Patrice DURAN signale que l'AMF a justement nommé le maire d'Issoudun, André Laignel.

Jean-Luc TAVERNIER indique que le sujet se révèle un peu différent à Mayotte. Le recensement était réalisé à l'ancienne, exhaustif, et tous les cinq ans comme dans les collectivités d'outre-mer, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française. Les Mahorais estiment sans doute que ce recensement ne leur est pas favorable compte tenu de leur démographie très rapide. Ils pensent donc qu'un recensement continu rendra mieux compte de cette évolution. L'Insee ne partage pas cette position. Dans la loi relative à l'égalité réelle des outre-mer promulguée le 28 février 2017, un article supprime la dérogation prévue pour Mayotte pour le recensement de la population et soumet donc Mayotte au recensement par sondage pour les communes de plus de 10 000 habitants, soit 10 des 17 communes de Mayotte. Le gouvernement était opposé à cet amendement qui a néanmoins été voté. La loi ne prévoit pas de décret d'application. Or le recensement quinquennal de Mayotte devrait intervenir en septembre 2017 et les marchés publics sont lancés pour réaliser ce recensement. L'analyse juridique menée par l'Insee l'incite à penser que l'article de cette loi n'est pas incompatible avec la réalisation du recensement selon l'ancien mode cette année. Il conviendra ensuite de repasser dans le droit commun.

Cadre réglementaire

Sur le plan réglementaire, **Jean-Luc TAVERNIER** rappelle que l'article 4 de la loi pour la République numérique permet la transmission au service statistique public des bases de données détenues par des entreprises à des fins d'enquêtes statistiques. Sa première application concerne les données de caisse pour réaliser l'indice des prix à la consommation. L'obligation de transmission des données est conditionnée à la décision du ministre chargé de l'Economie, après une étude publique sur la faisabilité et l'opportunité d'une telle transmission et l'avis du Cnis. Le Cnis a ainsi émis le 8 décembre un avis favorable à la transmission des données de caisse pour l'élaboration de l'indice des prix à la consommation. Cependant, le secrétaire général du gouvernement a souhaité qu'un décret d'application paraisse bien que la loi ne l'ait pas prévu. Le directeur général de l'Insee espère que ce décret paraîtra d'ici la fin du mois et surtout avant les élections, car il conditionne le lancement de la collecte exhaustive de ces données de caisse. L'Insee souhaite en effet procéder à deux ans d'expérimentation avant de fonder l'indice des prix sur ces données en 2019 ou 2020. Faute de décret, l'Insee pourrait perdre une année dans la réalisation de ce projet.

La loi de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle perturbe la chaîne de remontée des PACS et des divorces, puisqu'elle prévoit que l'enregistrement et la dissolution des PACS peuvent s'effectuer auprès des officiers d'Etat civil et plus seulement auprès des tribunaux. Un décret s'avérerait nécessaire pour prévoir le transfert des données vers l'Insee. Ce texte est en cours de rédaction, en lien avec l'AMF. Pour les divorces qui peuvent désormais être enregistrés auprès des notaires, aucune solution n'a été trouvée pour l'instant et les contacts noués avec le conseil supérieur du notariat restent peu productifs. Il pourrait donc se produire une rupture dans la remontée des informations pour les statistiques de divorces avec la mise en œuvre de cette disposition.

Travaux du service statistique public

Jean-Luc TAVERNIER rappelle que parmi les quatre orientations stratégiques arrêtées par l'Insee dans le cadre de son plan Insee 2025, la première consistait à faire parler les chiffres et aller au-devant de tous les publics. L'Insee mène déjà des actions de communication dans les médias et sur les réseaux sociaux, mais s'efforce aujourd'hui de cibler plus spécifiquement les jeunes. Un dessin animé sur la population française a

été réalisé l'an dernier, inspiré de l'expérience néerlandaise. Disponible sur le site, il est possible d'y accéder en quelques clics, même si son positionnement actuel, dans la rubrique « méthodes », ne facilite pas sa diffusion large.

Le dessin animé « Un jour comme les autres » est projeté en séance.

L'Insee essaie de renouveler ses canaux de communication. L'Institut publie la collection pédagogique *Insee en bref*. Deux numéros sont parus l'an dernier sur les chiffres du chômage et les populations étrangères immigrées. Le directeur général souhaiterait réaliser des vidéos de même nature à partir d'*Insee en bref* avec l'Éducation nationale pour que les professeurs puissent les diffuser dans les collèges et faire en sorte que les enfants apprennent quelques notions importantes comme le chômage, l'immigration, etc. Un partenariat est en cours de discussion avec l'Éducation nationale. L'Insee essaie également de développer le site « statapprendre » pour les professeurs de sciences économiques de lycées et des guides devraient sortir pour les élèves de primaire avec Les Petits Débrouillards. Les *Insee en bref* sont par ailleurs traduits et mis en ligne sur le compte Facebook du système statistique européen.

La diffusion du répertoire SIRENE est passée en open data le 5 janvier 2017 conformément à un article de la loi pour une République numérique et l'Insee ne perçoit plus de redevances sur ce répertoire mis à la disposition du grand public sur data.gouv.fr. Des données intégrales, complétées chaque jour des mises à jour du répertoire sont proposées. Sur le site sirene.fr de l'Insee, un service permet également de réaliser des extractions de listes d'établissements selon des critères géographiques, activité, catégorie juridique, tranche d'effectifs, etc. Ce service connaît un grand succès avec plusieurs dizaines de milliers de visites depuis son ouverture en open data en janvier.

Enfin, le SOeS a lancé son projet de nouveau site web afin de placer la donnée au cœur de la navigation des internautes. Ce hub de données exposera de manière centralisée et cohérente les données que le SOeS diffuse, avec des applications de data visualisation et des jeux de données en open data. Ce site devrait être opérationnel dès la fin de l'année 2017.

S'agissant des processus de production du service statistique public, plusieurs projets sont en cours, notamment dans le domaine social et de l'emploi. Une grande coopération a été lancée avec l'ACOSS et la DARES pour étendre le champ des estimations trimestrielles d'emploi à l'ensemble du champ salarié et aboutir à une coproduction des résultats. Ces travaux devraient permettre de sortir de la situation incongrue dans laquelle, à partir de la même source (les bulletins de cotisations), deux chiffres d'emploi paraissent. Une publication commune ACOSS-DARES-Insee est parue cette année sur les niveaux et les évolutions d'emploi salarié du premier trimestre 2017 sur la France, DOM compris, hors Mayotte. La diffusion pourrait descendre au niveau régional l'an prochain.

La Drees lancera cette année son enquête sur la protection sociale complémentaire en entreprise pour évaluer la mise en œuvre de l'ANI du 11 janvier 2013 qui oblige les entreprises à proposer une couverture collective à l'ensemble de leurs salariés. Récemment, elle a publié des informations sur le panorama de la protection sociale complémentaire en 2015, à la veille de l'ANI. La Drees lance également le dispositif PHEDRE sur la mise en œuvre des plans d'aide de la prestation de compensation du handicap (PCH) avec une remontée d'informations administratives réalisée auprès des conseils départementaux suivie d'une interrogation en face à face de bénéficiaires de la PCH.

Le SSM de l'Enseignement supérieur a lancé l'an dernier une enquête sur l'insertion professionnelle des docteurs et un dispositif pérenne devrait voir le jour en 2017, coordonné avec les enquêtes du Cereq. Le SSM de la fonction publique va produire des statistiques sur les vacances d'emploi de la fonction publique de l'Etat, un sujet qui fait l'objet de controverses, à partir des données du portail des offres d'emploi de la fonction publique. Cette analyse portera d'abord sur la fonction publique d'Etat, mais elle a vocation à intégrer ultérieurement les deux autres versants de la fonction publique. D'autres sujets sont en cours dans le cadre de missions sur l'égalité de rémunération homme/femme, le temps de travail dans la fonction publique ou sur les discriminations à l'embauche dans la fonction publique.

Comme en 2014, la DGFIP s'est associée avec la Drees, le COR, la CNAV, la DSS et la CNRACL pour mener une enquête sur les motivations de départ en retraite des fonctionnaires de l'Etat qui sera lancée en 2017. Sur ce sujet, la Drees vient d'ailleurs de publier une étude montrant que l'âge moyen de départ à la retraite des fonctionnaires a augmenté de près de trois ans depuis 2002.

La DARES lance son projet TRAJAM « Trajectoires des jeunes appariées aux mesures actives du marché du travail » pour répondre aux besoins de la Commission européenne dans le cadre du plan de la garantie européenne sur la jeunesse, mieux suivre les trajectoires professionnelles des jeunes et évaluer les politiques d'emploi et d'insertion des jeunes. Ce panel de jeunes de 16 à 35 ans permettra de suivre les trajectoires professionnelles constituées d'appariements du panel tous salariés des DADS (DSN) et de différents fichiers de bénéficiaires de mesures d'accompagnement, de formation et d'emploi aidé. Les premières exploitations sont prévues pour le début de l'année 2018.

Le SSM Culture réalisera en fin d'année 2017 et début d'année 2018 la grande enquête sur les pratiques culturelles des Français qui n'a pas eu lieu depuis dix ans. Cette enquête vise à réaliser une description fine de l'évolution des comportements des Français en matière de consommation culturelle et de loisirs. Pour la première fois, cette enquête abordera le bouleversement numérique. Enfin, le SSM de l'agriculture lance un dispositif rénové d'enquête sur l'occupation et l'utilisation du territoire, qui vise à réduire les coûts de collecte, accroître les précisions sur les flux, notamment la consommation des espaces agricoles, et à produire des données mieux articulées sur l'occupation du territoire avec les autres sources statistiques ou administratives.

Publications marquantes

Jean-Luc TAVERNIER signale que plusieurs *Insee Références* sont parus, notamment le Tableau de l'économie française qui comporte désormais une fiche sur les nouveaux indicateurs de richesse de la loi Eva Sas. Un numéro inédit sur les conditions de logement en France publié en février offre une vue d'ensemble sur la situation du logement en France, avec des éclairages spécifiques sur la situation des locataires, l'accès à la propriété, la mobilité résidentielle et les logements des ménages immigrés. Le 8 mars est paru un *Insee Références* consacré aux inégalités entre les femmes et les hommes. Ce numéro offre une vue d'ensemble sur le parcours des femmes et des hommes aux différents âges de la vie et sur les inégalités qui en découlent. Quatre dossiers analysent de manière approfondie les inégalités concernant l'accès des femmes aux catégories cadres, les écarts de pension dans l'ensemble de l'Europe, la délinquance et les différences de traitement par la justice, et enfin les stéréotypes de genre. Dans le même temps, une publication de la Depp est parue sur la réussite comparée des filles et des garçons depuis l'école jusqu'à l'entrée dans la vie active. Elle s'est combinée avec une note spécifique du ministère de l'Enseignement supérieur sur la place des femmes dans la recherche.

Sur les sujets de démographie, l'Insee avait commencé il y a 15 mois à publier une analyse plus approfondie des flux migratoires en tenant compte du recensement. Il s'avérait difficile jusqu'alors de distinguer les entrées et les sorties dans le solde migratoire. Ces études sur le bilan migratoire seront mises à jour chaque année. En 2013, le solde migratoire de la France s'est établi à 100 000 personnes. Les départs vers l'étranger de personnes nées en France sont plus nombreux que leurs retours et leur solde migratoire est négatif (-116 000 personnes). À l'inverse, le solde est positif pour les immigrés (+200 000). En 2013 et 2015, les arrivées continuent d'augmenter aussi bien pour les personnes nées en France que pour les immigrés.

Une étude de la DARES est parue la semaine précédente sur l'emploi des jeunes et le chômage des 15-29 ans. En 2015, 53 % d'entre eux sont sur le marché du travail, 43 % occupent un emploi, 10 % sont au chômage, soit un taux de chômage de 18,9 % pour cette catégorie d'actifs. Par ailleurs, près de 15 % ne sont ni en emploi ni en formation. Après s'être fortement dégradés à la suite de la crise de 2008, ces indicateurs ont peu varié entre début 2013 et fin 2015.

Le SOeS a publié une étude réalisée avec la DARES sur les professions vertes et verdissantes, un secteur qui recouvre 4 millions de personnes, ainsi qu'un nouveau millésime de son ouvrage *Chiffres clés de l'environnement*. Il a par ailleurs lancé une nouvelle collection *Théma*, dont le premier numéro est consacré à la consommation d'énergie des ménages, qui présente les résultats de l'enquête Phébus sur la performance de l'habitat et la consommation énergétique des ménages et des logements. Une étude a été publiée sur l'évolution de l'industrie manufacturière comparée dans différents pays en distinguant les effets prix et les effets volumes. Enfin, deux *Insee Focus* sont parus sur les inscriptions sur les listes électorales. Au 15 février 2017, 45,7 millions de Français sont inscrits sur les listes électorales en France. Le nombre d'électeurs a progressé dans toutes les régions en 2016 de 1,8 % en moyenne. Au cours de l'année 2016, 6,5 % de l'électorat potentiel s'est inscrit ou réinscrit sur les listes électorales en réalisant une démarche volontaire, le plus souvent du fait d'un changement de commune de résidence. L'ampleur de la mobilisation est toutefois légèrement plus faible qu'en 2011. Au total, 88,6 % des personnes majeures résidant en France et de nationalité française sont inscrites sur les listes électorales contre 88,7 % en 2012.

Roxane SILBERMAN demande des précisions sur les sujets de discussion relatifs à l'évolution du système statistique européen. Il semblerait en effet que des discussions soient en cours sur la coordination du système statistique des banques centrales et le système statistique public.

Jean-Luc TAVERNIER indique que le sujet avance très prudemment. La présidence d'Eurostat est assurée en intérim. Le directeur général de l'Insee met davantage en avant les comparaisons internationales, un sujet de préoccupation des utilisateurs auquel le système statistique européen ne répond pas de façon satisfaisante aujourd'hui. Il existe des biais et les chiffres ne sont souvent pas parfaitement comparables, mais ce sujet trouve encore peu d'écho à l'échelle européenne. Par ailleurs, de nombreux outils sont créés au niveau européen pour favoriser les échanges, mais il convient de vérifier qu'ils sont utilisés par tous les pays. La communication constitue un autre sujet de préoccupation. Il faut aller au-devant d'un public qui ne vient pas spontanément vers la statistique publique. Les questions de labellisation pourraient également être évoquées lors de la prochaine réunion européenne, tout comme le sujet de la mondialisation. Un projet de registre européen est en cours de longue date, mais tous les pays n'avancent pas au même rythme dans cette démarche et les multinationales ne sont pas encore convenablement profilées.

Jacques FOURNIER estime que la nomination du nouveau président d'Eurostat influera très certainement sur l'évolution du système statistique européen. Parfois, la règle officielle est tellement absurde dans certains cas particuliers qu'Eurostat l'applique en veillant à ce qu'elle n'ait strictement aucune conséquence. Une réflexion doit être menée sur le sujet. Il convient aussi de développer la transparence de la coopération. Tous les pays n'acceptent pas encore de communiquer des informations sur les investissements dans leur pays et à l'extérieur de celui-ci. La Banque de France espère qu'Eurostat sera plus proactive pour apporter des améliorations en la matière.

En termes de coopération, des progrès assez sensibles ont été réalisés dans des domaines spécifiques. Dans la réglementation FRIPS sur les entreprises, un consensus a été trouvé entre les banques centrales et les instituts statistiques nationaux. Récemment, Eurostat a également confié à l'Euroystème la balance des paiements et son suivi. Enfin, dans le domaine technique de l'identifiant unique (LEI), les banques centrales essaient, avec toutes les précautions d'usage, d'englober Eurostat dans le mouvement pour promouvoir le LEI afin que cet identifiant permette de suivre les transactions entre les entreprises au niveau mondial.

Jean-Luc TAVERNIER ajoute que sur certains sujets l'Insee et la Banque de France coopèrent mieux que la moyenne des pays, puisqu'ils coproduisent notamment l'enquête Patrimoine.

Jacques FOURNIER le confirme.

Raphaëlle BERTHOLON s'enquiert du poids représenté par ce petit nombre de multinationales dans la croissance du PIB irlandais.

Jean-Luc TAVERNIER indique qu'un rapport public réalisé par le sous-gouverneur de la banque centrale irlandaise fournit de nombreuses informations. Ces multinationales représenteraient environ 15 %.

.IV ORGANISATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DÉCLINAISON FRANÇAISE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Patrice DURAN rappelle qu'un travail de définition d'un tableau de bord national de suivi des objectifs de développement durable (ODD) est en cours sur la base de l'Agenda 2030 adopté par l'ONU en septembre 2015. Le Cris propose de mettre en place un groupe de travail qui serait rattaché au bureau, compte tenu de sa transversalité, ce qui ne l'empêchera pas pour autant de travailler en liaison avec l'ensemble des commissions.

Sylvain MOREAU indique que l'Assemblée générale de l'ONU a adopté l'Agenda 2030 en 2015. Cet agenda définit 17 ODD et 169 cibles et, remplaçant les indicateurs du Millénaire, donne ainsi une feuille de route à l'ensemble des Etats. La question se pose aujourd'hui de la déclinaison nationale de ces ODD.

La réflexion nationale est animée par le Commissariat général au développement durable, l'une des directions générales du ministère de l'Environnement. La Commissaire générale au développement durable joue aussi un rôle interministériel d'animation autour des objectifs de développement durable. C'est donc à ce titre qu'elle assume des fonctions de réflexion et d'animation pour la déclinaison des ODD au niveau national. Pour ce faire, elle dispose d'un réseau de hauts fonctionnaires au développement durable qui animent la réflexion au sein de chaque ministère. Il existe, dans ces ministères, une longue tradition de

réflexion avec la société civile, *via* notamment le Conseil national de la transition écologique (CNTE) pour l'Environnement, le Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI) pour le ministère des Affaires étrangères. Des groupes réunissent des ONG, des représentants des différentes assemblées et des organisations syndicales et patronales. Ce rôle d'animation commence à se concrétiser au niveau du CNTE et le Commissariat général au développement durable joue également un rôle dans la mise à disposition des données et l'animation numérique.

S'agissant du suivi des ODD, la commission statistique de l'ONU a réfléchi durant plusieurs années avec l'ensemble des représentants des Etats pour identifier une liste d'indicateurs permettant de suivre les objectifs de développement durable au niveau international. Ainsi, 241 indicateurs ont été définis, dont 229 sans doublon. Parmi eux, certains indicateurs sont produits dans la plupart des pays et leur méthodologie est connue. Pour d'autres, la méthodologie est connue, mais la production n'est pas généralisée. Pour d'autres encore, tout reste à faire. Ces indicateurs sont calculés par les agences onusiennes à partir des données transmises par les pays. La question se pose donc des données à produire pour suivre ces objectifs tels qu'ils sont déclinés au niveau national.

Une réflexion a été lancée au niveau d'Eurostat qui devrait aboutir à la sélection de 90 indicateurs pour l'ensemble des pays européens. Au niveau national, le CGDD jouant un rôle d'animation sur le développement durable dans une dimension interministérielle, il paraissait naturel que l'Insee joue ce même rôle dans la coordination des indicateurs et leur mise à disposition. Il convenait néanmoins d'associer la société civile au choix de ces indicateurs. Lors des précédentes stratégies, différentes expériences avaient été conduites, faisant parfois intervenir assez largement France Stratégie. Pour la dernière stratégie, une commission avait été mise en place, réunissant des représentants de la société civile. Il est apparu pertinent d'utiliser l'organisation du Cnis où sont représentés tous les acteurs qui ont travaillé sur ces indicateurs. C'est la raison de cette proposition de constitution d'un groupe de travail au sein du Cnis.

Toutes les commissions du Cnis sont concernées à des niveaux divers. Sur les 241 indicateurs identifiés au niveau international, l'ESAC estime qu'il faut en limiter le nombre à une centaine. Ces indicateurs internationaux fournissent un cadre de travail. Il s'agirait donc de repartir de ces indicateurs pour assurer la comparaison internationale, comme ce fut le cas pour les précédentes stratégies. Certains indicateurs peuvent être identifiés au niveau strictement national, mais ils devront rester marginaux.

Françoise MAUREL précise que le Cnis s'est interrogé sur le traitement de cette démarche en son sein. Il s'agit de constituer un groupe formé de spécialistes du développement durable, qui constitue un sujet transversal. Des experts devront être sollicités dans chaque thématique, de sorte que le groupe de travail ne peut, comme de coutume, être rattaché à une commission en particulier. Le Cnis a donc choisi de mettre en place un groupe transversal qui rendrait compte directement au bureau, mais qui restituerait néanmoins ses travaux régulièrement dans les différentes commissions, d'autant que sa mission s'étalerait sur trois ans. Les 17 objectifs de développement durable s'articulent autour des trois piliers du développement durable : l'économie, le social et l'environnemental. Toutefois, certains indicateurs visés par l'ONU n'existent pas aujourd'hui et ne correspondent pas non plus aux thématiques des commissions du Cnis, notamment les sujets liés à la confiance dans les institutions ou la sécurité. Cette partie relèverait sans doute d'un sous-groupe *ad hoc* chargé des sujets plus innovants.

Les deux rapporteurs de ce groupe de travail seraient issus du service statistique public : Sylvie Eghbal, chef de la mission coordination statistique à l'Insee et Frédéric Vey, chef du bureau du développement durable et des territoires au SOeS. Le groupe serait composé assez classiquement avec des experts du service statistique public et des représentants des directions d'administration, voire d'établissements publics compétents sur les politiques concernées (DGPR, DGECC, Direction de l'alimentation du ministère de l'Agriculture, etc.) afin de trouver les indicateurs les plus pertinents. Il faudra également rassembler un nombre raisonnable d'experts de la société civile pour que le groupe puisse fonctionner efficacement. Certaines thématiques exigeront sans doute d'associer des représentants de collectivités locales ou d'associations de collectivités, notamment le thème relatif à la ville durable. Des conseils ont été institués auprès du ministère de l'Ecologie, comme le CNTE ou le Conseil national pour le développement et la solidarité internationale et pourront fournir des représentants. Enfin, des personnalités qualifiées intervenant dans les commissions du Cnis pourront être sollicitées si besoin.

A l'origine, le groupe fonctionnera dans une configuration restreinte avec les experts statistiques pour définir sa méthode de travail, élaborer des critères de sélection des indicateurs et établir sa composition finale. Un premier rapport sera élaboré par le ministère de l'Ecologie à l'été au niveau international sur une sélection thématique d'indicateurs liés aux ODD 1, 2, 3, 5, 9 et 14. Il permettra de mettre à l'épreuve la méthode de

travail. Cette première étape donnera lieu à un compte rendu au niveau du bureau en octobre afin d'établir une feuille de route pérenne pour la suite des travaux.

Patrice DURAN estime que la logique en deux temps paraît pertinente. Pour présider ce groupe, le Cnis propose de faire appel à Jean-René Brunetière. Ingénieur des Ponts et Chaussées, il fut le directeur de cabinet de Claude Evin, puis le premier directeur de l'Agence du médicament. Il occupe actuellement la chaire du Climat à l'université Paris Dauphine et enseigne à Sciences Po. Il a mis en place un groupe de réflexion au sein du CGEDD sur ces questions d'indicateurs, mais son rapport n'a pas été publié. Jean-René Brunetière est un spécialiste des indicateurs. Il a notamment écrit deux articles majeurs sur la LOLF. La gestion publique, le développement durable et les statistiques constituent ses spécialités. Pour la première étape dans laquelle il convient d'agir relativement vite, il connaît le sujet et peut s'engager rapidement. Il possède en outre de réelles qualités d'animation.

Roxane SILBERMAN s'interroge sur l'articulation des travaux de ce groupe avec les discussions au niveau de l'ONU, d'Eurostat, du Commissariat au développement durable et de l'Insee. Elle demande également si le groupe travaillera sur l'ensemble des indicateurs, ou sera ciblé sur quelques indicateurs statistiques pour limiter l'ampleur de son champ d'intervention. Elle observe en effet que si certains ne posent pas de problème, d'autres se révèlent plus délicats.

Patrice DURAN indique que le groupe devrait conduire ses travaux en deux étapes.

Sylvain MOREAU ajoute qu'il reviendra aussi au groupe de définir la façon dont il devra travailler. Dans le cadre des réflexions précédentes, les travaux sont partis des axes définis internationalement pour identifier les indicateurs, préexistants pour la plupart. Aujourd'hui, la réflexion internationale est déjà très avancée. C'est donc de ce cadre qu'il faut repartir. L'objectif vise à opérer un choix dans les indicateurs proposés en identifiant les plus pertinents pour la France. S'il faut remplacer un indicateur défini au niveau international par un indicateur spécifiquement national, il faudra sans doute en débattre dans cette instance, d'autant que la comparabilité internationale se révèle extrêmement importante. Dans certains domaines, le sujet reste encore un peu flou et les circonstances politiques actuelles ne contribuent pas à l'éclairer. S'agissant de l'eau, par exemple, la façon dont les ODD sont déclinés en France s'avère délicate, en particulier les questions de qualité de l'eau.

Sylvie LAGARDE précise qu'il existe deux niveaux importants dans le processus sur les objectifs de développement durable : le niveau mondial et le niveau national. Le niveau régional n'existe pas. Eurostat considère qu'il convient néanmoins d'identifier les indicateurs pertinents pour le suivi des politiques européennes associées au développement durable, mais les pays européens ne sont soumis à aucune obligation de reporting auprès d'Eurostat sur les ODD.

Jean-Luc TAVERNIER indique que chacun à son niveau essaie d'identifier les indicateurs pertinents pour la conduite des politiques publiques dont il a la charge.

Sylvie LAGARDE souligne que le niveau national est complètement prévu dans le dispositif relatif aux ODD.

Patrice DURAN signale qu'un groupe de travail est également en train de construire des indicateurs d'effectivité des règles de droit de l'environnement et estime que ses travaux pourraient s'avérer intéressants.

Nicolas PROKOVAS observe que la CGT attend depuis longtemps de voir la façon dont les ODD seront traduits d'un point de vue statistique. Il se dit confiant dans la façon dont ce travail est amorcé et approuve le fait que le groupe soit rattaché au bureau du Cnis, qui se réunit plus fréquemment que les commissions. Il se demande cependant si cette configuration n'entraîne pas une dépossession de la commission Environnement de ses prérogatives et une modification importante des règles de fonctionnement du Cnis.

Patrice DURAN rappelle les réflexions menées après-guerre au niveau international sur la sécurité sociale, un sujet qui recouvre différentes dimensions. Il ne s'agit pas de déposséder une formation du Cnis, car toutes les commissions seront impliquées. Il est d'ailleurs possible que des membres de la commission Environnement y participent s'ils le souhaitent.

Jean-Luc TAVERNIER remarque en outre que compte tenu de l'acceptation très large du développement durable, les autres commissions pourraient s'estimer lésées si le groupe était placé sous l'égide de la commission Environnement.

Le bureau du Cnis approuve l'organisation du groupe de travail et la nomination de Jean-René Brunetière à sa présidence.

.V APPROBATION DU RAPPORT FINAL DU GROUPE DE TRAVAIL « ACCÈS AUX DONNÉES »

Patrice DURAN signale que les deux présidents de ce groupe de travail, Antoine Bozio et Pierre-Yves Geoffard, ne peuvent pas être présents. Ces travaux reposent sur une demande du secrétariat d'Etat au Numérique. Le rapport d'étape a été longuement présenté au précédent bureau. Les délais initiaux étaient relativement tendus, mais la secrétaire d'Etat est partie, modifiant un peu le calendrier. La version actuelle du rapport a été modifiée en tenant compte des remarques formulées à l'occasion du bureau de décembre. Le Cnis propose que les membres du bureau transmettent leurs dernières recommandations par email afin qu'elles soient transmises aux présidents du groupe. Le Président propose toutefois de revenir sur la recommandation 4 consistant à « *mettre en place une instance de concertation unique regroupant des représentants des chercheurs et des administrations, ainsi que les centres sécurisés d'accès aux données et les organes interministériels compétents en matière de systèmes d'information et d'accès aux données et à leur traitement* ».

Françoise MAUREL rappelle que les débats précédents s'étaient concentrés sur cette recommandation, la présidente Yannick Moreau souhaitant que le rapport mentionne expressément le Cnis comme lieu de rattachement de cette instance de concertation. Ce souhait n'a cependant pas fait consensus au niveau du groupe de travail qui a discuté aussi d'autres rattachements possibles, sans prendre position.

Roxane SILBERMAN précise qu'elle a fait partie de ce groupe de travail. La question se pose effectivement de la place de cette instance, mais son existence n'est pas encore entérinée et elle ignore si la décision dépendra du Cnis ou de la secrétaire d'Etat. Un travail très important a été réalisé pour dresser un état des lieux et identifier toutes les difficultés. Si aucune instance chargée de poursuivre ce travail n'est mise en place, il ne se passera pas grand-chose alors que le rapport formule des propositions tout à fait centrales. Certains membres du groupe de travail, issus des Archives notamment, ont considéré que le Cnis ne représentait pas une instance pour les données administratives. Or Roxane SILBERMAN observe que le Cnis se prononce quand même très régulièrement dans ses commissions sur l'utilisation de données administratives par la statistique publique. Ce n'est donc pas tout à fait par hasard qu'il a mis ce groupe de travail en place. Les autres solutions restent peu nombreuses. Il pourrait être fait appel au Comité du secret statistique ou au ministère de la Recherche. Ce dernier comportait en son sein un comité de concertation réunissant certains acteurs de la statistique publique, mais il l'a dissout. Cette solution apparaît donc peu efficace. A cela s'ajoutent des questions de moyens. D'autres acteurs que l'Insee pourraient être sollicités, de ce point de vue, notamment la Recherche.

Jacques FOURNIER salue l'excellent travail réalisé dans ce rapport qui apporte une vision juridique, mais aussi pragmatique de la situation. Il serait bon que cette instance de concertation se mette en place sous quelque forme que ce soit. La Banque de France accepterait d'en faire partie si sa présence était souhaitée et contribuerait à ses travaux comme elle l'a fait au sein du groupe de travail. S'agissant de la localisation institutionnelle, il faut des arguments forts pour remettre en cause les conclusions d'un groupe de travail. Par ailleurs, il convient d'agir dans un souci d'efficacité. Il faut trouver la formule institutionnelle la plus consensuelle pour qu'elle aboutisse. Il serait donc d'avis de suivre l'orientation du groupe de travail.

Jean-Luc TAVERNIER remarque que le groupe de travail ne formule pas d'avis précis sur le positionnement institutionnel de cette instance. Il s'étonne également de l'absence du ministère de la Recherche dans ces travaux, que ce soit en tant que membre du groupe ou parmi les personnes auditionnées. S'il existait un comité de concertation en sciences humaines et sociales au sein du ministère de la Recherche, cette réflexion devrait y être logée. Il s'interroge donc sur les raisons pour lesquelles cette piste n'est pas considérée comme réaliste.

Roxane SILBERMAN souligne qu'il existe un problème de fonctionnement très important au niveau du ministère de la Recherche. Ce comité était présidé par le ministre de la Recherche représenté par la DGRI. Or cette dernière a décidé que ce comité ne servait à rien alors qu'il avait été utilisé durant très longtemps. Une infrastructure de recherche, PROGEDO, a ensuite été constituée. L'instance ayant été dissoute, le

ministère a considéré que PROGEDO pouvait se charger de ces questions, mais cela n'a pas abouti. PROGEDO a été auditionné par le groupe de travail, mais il n'a pas évoqué cette question. Or dans les discussions juridiques qui ont eu lieu dans le cadre de la modification de la loi pour une République numérique ou la loi Santé, jamais le ministère de la Recherche n'est intervenu très directement, comme ce fut déjà le cas lors de la transposition de la directive européenne 95 en 2004.

Jean-Luc TAVERNIER estime qu'il paraîtrait naturel d'inviter le ministère de la Recherche à utiliser ses prérogatives. À défaut, le Cnis pourrait reprendre la main, mais il faudrait pour cela inscrire ce rôle dans les textes. Le directeur général de l'Insee fait part de ses réserves sur le positionnement de cette instance de concertation au niveau du comité du secret. En effet, cette instance doit se pencher sur l'action du comité dans la réponse aux chercheurs. En étant placée sous son égide, l'instance de concertation serait finalement jugée et partie.

Roxane SILBERMAN reconnaît que le pilotage par la DGRI constituerait effectivement une solution naturelle. Force est cependant de constater que le ministère de la Recherche n'a pas démontré sa capacité à animer cette concertation. Il existe également un inconvénient, car il s'agirait de recréer une instance qui n'a pas fonctionné.

Jean-Luc TAVERNIER remarque que le site internet du centre Quetelet évoque pourtant à foison ce comité de concertation.

Chantal CASES propose de solliciter l'Alliance Athéna qui se montre plus active dans le domaine des sciences humaines et sociales que la DGRI.

Roxane SILBERMAN souligne que l'Alliance n'est pas parvenue à maintenir ce comité.

Chantal CASES observe qu'elle pourrait obtenir le soutien du Cnis dans cette démarche.

Patrice DURAN propose de rencontrer la DGRI. Il regrette également que le CNRS ne se mobilise pas sur le sujet.

Chantal CASES signale qu'il a pourtant été sollicité à plusieurs reprises.

Patrice DURAN considère qu'il faudrait quand même que le Cnis soit associé à ce comité s'il était placé sous l'autorité du ministère de la Recherche.

.VI ACTUALITÉS DU CNIS

1. Projet de rencontre « Discriminations dans le domaine de l'emploi »

Yara MAKDESSI rappelle que l'idée de ce projet de rencontre a été évoquée lors du bureau du 30 juin 2016 en réponse à des demandes adressées au Cnis sur les sujets liés à la discrimination au sens large. Deux propositions avaient été formulées à cette occasion. Elles visaient, pour la première, à répondre de manière spécifique à la question des représentants du personnel et, pour la seconde, à lancer une réflexion dans le cadre d'une rencontre sur les discriminations dans le domaine de l'emploi.

Ces propositions seront mises en œuvre en 2017. Ainsi, la commission Emploi, qualifications et revenus du travail aura pour thème central le sujet des représentants du personnel en présence de la DARES, la DGT et la DGAFP. Pour répondre à la question plus générale d'une réflexion autour de la mesure des discriminations dans le domaine de l'emploi, une rencontre du Cnis aura lieu le 22 juin 2017 sur la matinée. Cette rencontre permettra de faire le point sur les outils de mesure et les statistiques disponibles pour rendre compte et mesurer les discriminations et les risques de discrimination dans le domaine de l'emploi, et ce, quel que soit le critère considéré. L'ordre du jour est en cours d'élaboration. En premier lieu, une présentation viendrait rappeler les définitions et terminologies qui gravitent autour de la notion de discrimination. Les producteurs de données pourraient ensuite évoquer les sources disponibles et les méthodes mises en œuvre pour mesurer ces discriminations. Cet exposé de l'existant permettrait aussi d'identifier les limites et les carences du dispositif de mesure. Après ce tour d'horizon des sources et méthodes, une table ronde rassemblerait des utilisateurs de données. Le Cnis envisage de convier des associations d'employeurs et de salariés, des syndicats, ainsi que le Défenseur des droits. Cinq ou six personnes pourraient, sous l'animation d'un chercheur, aborder les différentes questions liées à la discrimination, que ce soit l'embauche, l'évolution de carrière, la mobilité, les écarts salariaux, etc. Suite à

cette table ronde, un représentant de l'OCDE pourrait ouvrir la réflexion en exposant les pratiques étrangères. Cette rencontre sera l'occasion de dégager un certain nombre d'éléments de réflexion que le Cnis pourrait approfondir par la suite.

Benoît ROBIN salue ce projet de rencontre qu'il trouve tout à fait attractif, en particulier l'idée de faire intervenir le Défenseur des droits. Il s'interroge néanmoins sur la distinction, opérée dans la note, entre les représentants associatifs de salariés et les syndicats.

Yara MAKDESSI précise qu'il s'agit d'une phrase générique, le Cnis n'ayant pas encore identifié précisément les intervenants. L'ordre du jour devrait être établi début avril et diffusé à l'ensemble des membres du bureau.

Jean-Luc TAVERNIER demande si d'autres représentants associatifs seront conviés au-delà des syndicats professionnels.

Corinne PROST répond par l'affirmative. Des mouvements associatifs travaillant sur les sujets de discrimination seront également invités.

Raphaëlle BERTHOLON suggère d'inviter des représentants de l'inspection du travail à la table ronde, car ces agents jouent quand même un rôle moteur dans certains cas.

Yara MAKDESSI répond qu'il n'est pas prévu pour l'instant de les faire intervenir. La DGT sera en revanche présente lors de la commission Emploi, qualifications et revenus du travail. Elle espère néanmoins que des représentants seront présents à la rencontre et pourront intervenir durant le débat.

Raphaëlle BERTHOLON estime toutefois qu'ils pourraient porter un regard intéressant sur la mise en œuvre pratique.

Rozenn DESPLATZ signale que France Stratégie conduit des travaux sur la discrimination et a intégré, dans son programme de travail, des travaux à mener en interne ou externalisés sur le lien entre diversité ou discrimination et performance dans les entreprises. France Stratégie est prête à apporter son aide dans la préparation de cette rencontre ou à y participer.

Nicolas PROKOVAS rappelle que le bureau avait été saisi de cette question des discriminations par l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) et estime qu'il serait de bon ton de l'informer de cette rencontre.

Roxane SILBERMAN observe que les discriminations à l'emploi touchent un grand nombre d'acteurs et craint que le temps relativement court consacré à ces sujets ne permette que de les effleurer.

Yara MAKDESSI confirme que le Cnis n'a pas oublié l'ONPES. Elle souligne que le sujet des discriminations se révèle délicat et que la rencontre n'a pas la prétention de l'étudier dans sa globalité. Il s'agit d'impulser une réflexion. Cette table ronde sera donc axée autour de quelques thématiques pour éviter l'éparpillement.

.1 Avancement des groupes de travail en cours

Françoise MAUREL indique que les travaux du groupe sur la mesure du travail dissimulé présidé par Alain Gubian de l'Acoss sont très avancés. Il a tenu un grand nombre de réunions depuis un an et demi. Le rapport est en cours d'écriture. Il sera présenté à la commission Emploi, qualifications et revenus du travail du 4 mai 2017, pour une validation au bureau au mois de juin. Le Cnis communiquera sur ce rapport en juin, après les élections. Le groupe s'est attaché à différencier mesure et lutte contre le travail dissimulé. Son objet porte sur la mesure du phénomène ; il n'a pas vocation à émettre des recommandations de lutte contre la fraude.

A la différence des autres groupes du Cnis, le groupe de travail Rorcal (Réorganisation du répertoire commun d'adresses localisées) est une émanation de la Cnerp et porte le nom du logiciel développé par l'Insee pour la gestion du répertoire d'immeubles localisés (RIL) sur lequel s'appuient les opérations du recensement. Ses travaux se terminent. Ils visent à préparer le déploiement de cet outil informatique et sa prise en main par les communes en renforçant l'implication de ces dernières dans la gestion du RIL lui-

même. Le rapport du groupe sera validé lors de la prochaine Cnerp du 26 avril. Il sera communiqué pour information au bureau de juin.

.2 Information sur les commissions de printemps

Isabelle ANXIONNAZ précise que les commissions de printemps se dérouleront du 23 mars au 31 mai. La commission Entreprises et stratégies de marché, qui se réunira le 23 mars, s'intéressera à l'apport des enquêtes sur les pratiques culturelles. Menées par le service statistique ministériel du ministère de l'Agriculture, ces enquêtes portent sur les pratiques des agriculteurs, parcelle par parcelle, notamment l'utilisation de pesticides et de produits phytosanitaires. Elles permettent la production d'indicateurs agro-environnementaux qui s'inscrivent dans le suivi des directives européennes et des réglementations nationales.

Une inter-commission rassemblera, le 26 avril, la commission Environnement et développement durable et la commission Services publics et services au public autour de la santé et l'environnement. Cette réunion a pour objectif de dresser un panorama des sources de santé et d'environnement et de leur exploitation, en mettant en évidence les manques dans certains domaines et les difficultés pour relier les données environnementales et les pathologies existantes.

La commission Emploi, qualifications et revenus du travail aura lieu le 4 mai et s'intéressera aux données statistiques sur les représentants du personnel pour faire le point sur les données existantes et identifier les manques éventuels. Le 11 mai, la commission Système financier et financement de l'économie portera quant à elle sur l'observation des nouveaux modes de financement dans les entreprises. Le sujet de la commission Territoires du 17 mai reste à définir. Enfin, le 31 mai, la commission Démographie et questions sociales traitera de l'usage numérique dans les pratiques sociales, en incluant les populations qui sont écartées. Seront notamment présentés les résultats de l'enquête TIC sur les technologies de l'information et de la communication.

.3 Refonte du site du Cnis

Isabelle ANXIONNAZ rappelle que la refonte du site du Cnis avait été initiée sous l'impulsion de la précédente Présidente autour de l'idée de disposer d'un site plus moderne et convivial, dans lequel la navigation serait simplifiée et qui afficherait de manière plus explicite l'image de marque du Cnis. Les utilisateurs ont toutefois émis le souhait de préserver la fonction de documentation et d'archivage du site telle qu'elle existait. Sur cette base, trois objectifs ont présidé à la refonte de ce site :

- rendre plus visibles les missions et l'activité du Cnis ;
- accroître la visibilité de l'utilité des travaux du Cnis en structurant ces travaux autour de quatre rubriques : les actualités, les travaux du Cnis, les enquêtes et les publications ;
- moderniser le site pour qu'il puisse être consulté sur tous supports et que l'information puisse être diffusée *via* les réseaux sociaux.

Du côté des internautes, la navigation sera simplifiée et plus intuitive grâce à une arborescence plus claire. Un agenda interactif permettra de faire un rapide tour d'horizon de toutes les manifestations organisées, de s'y inscrire et de télécharger les documents correspondants. Un moteur de recherche sera introduit pour collecter l'ensemble des informations se rapportant à un sujet à partir de mots-clés, y compris dans les documents archivés. A terme, le site permettra aussi le partage des contenus sur les réseaux sociaux.

Pour le secrétariat général du Cnis, cette refonte doit s'accompagner de la mise en place d'une seule application pour gérer toutes les bases de données. Ceci constitue un grand progrès puisque, jusqu'à présent, la base utilisateur et la base de données d'enquêtes relèvent d'applications différentes. Désormais, les responsables de commission pourront eux aussi alimenter le site au fil de l'élaboration des programmes.

L'appel d'offres sera lancé à la fin du mois d'avril pour un premier déploiement du nouveau site à l'automne.

Tahiry MARCEL demande s'il est prévu de conserver les mêmes formulations sur le nouveau site. Elle souligne en effet que les non-statisticiens éprouvent des difficultés à comprendre les informations que le Cnis peut leur apporter sur les enjeux de société et à saisir l'intérêt d'une participation à ses travaux. Elle

suggère également d'élaborer un guide utilisateur ou une petite vidéo ludique pour expliquer en quelques mots le Cnis et son intérêt.

Benoît ROBIN s'interroge sur le public cible de ce nouveau site.

Roxane SILBERMAN craint que la présentation des enquêtes prenne plus de place qu'auparavant et s'interroge sur l'articulation de ce site avec celui de l'Insee. Elle demande également si ce site sera proposé en anglais.

Françoise MAUREL indique que le secrétariat général essaiera d'intégrer ces remarques en fonction des délais et des moyens dont le Cnis dispose. Les principaux utilisateurs du site restent des experts, mais cela n'empêche pas de rendre compte des travaux du Cnis vis-à-vis d'un public plus extérieur. Elle reconnaît que les enquêtes pourraient prendre plus de place, mais rappelle qu'elles figureront dans une rubrique bien identifiée. Une articulation sera trouvée avec le site de l'Insee, puisque les deux sites reposent sur le même système d'information.

Jean-Luc TAVERNIER estime que le site n'a pas vocation à être consulté par des anglophones. Quant au public cible, il reconnaît qu'il faut faire en sorte que le site soit ergonomique pour les experts et toutes les personnes qui participent aux commissions. Il doute en revanche que le grand public consulte spontanément le site du Cnis plutôt que ceux de l'Insee ou de la Banque de France pour retrouver des informations statistiques.

Jacques FOURNIER considère qu'il convient de rester réaliste, car il faut déjà connaître l'organisme pour consulter son site. Ce site doit être ergonomique pour ceux qui le consultent, d'autant que cela participe de la modernité et de l'image de marque du Cnis. Il faut néanmoins rester assez modéré dans l'ambition de développement de ce site, qui ne rassemblera pas spontanément plusieurs centaines de milliers de visiteurs.

Patrick DUCHATEAU confirme qu'il s'agit d'un site ciblé et non d'un site grand public. Il faut donc s'attacher à satisfaire les attentes de ce public ciblé. Il salue donc l'objectif de rendre ce site interactif et estime qu'il convient de se concentrer sur sa modernisation en français.

Nicolas PROKOVAS reconnaît que le site cible essentiellement les utilisateurs du Cnis qui y cherchent des informations précises. Il insiste donc sur le fait que le site présente une historicité sans faille comme c'est le cas aujourd'hui et permette de retrouver toutes les informations sur un sujet donné. Il invite donc le secrétariat général à rénover ce site sans lui faire perdre cette qualité.

.4 Information sur la valorisation du colloque de 2016

Françoise MAUREL rappelle que le colloque organisé en 2016 sur les comparaisons internationales a déjà fait l'objet d'une retranscription intégrale avec les *Actes du colloque* en ligne sur le site du Cnis. A l'issue de la manifestation, le Cnis avait également engagé une collaboration avec le Cepii pour assurer une valorisation plus approfondie et plus accessible de ce colloque. Ce travail, engagé à l'automne 2016, avait été mis en sommeil. Il a été relancé récemment afin d'élaborer une publication conjointe du Cepii et du Cnis dans les collections *Panorama du Cepii* et *Chroniques du Cnis*. D'une douzaine de pages, ce numéro comporterait la synthèse de chaque intervention accompagnée des graphiques présentés sur la demi-journée dédiée à la comparaison France-Allemagne. Ce document devrait être publié d'ici la fin du semestre. Il sera transmis aux membres du bureau et le Cnis pourrait communiquer sur cette publication. Compte tenu de la lourdeur de l'exercice, le Cnis pensera à la valorisation plus en amont pour le prochain colloque.

Jacques FOURNIER propose, compte tenu du sujet, qu'un *executive summary* très succinct en anglais soit diffusé dans les instituts statistiques européens sous le label du Cnis.

Jean-Luc TAVERNIER suggère que le Cnis, si les sujets de comparaisons internationales lui tiennent à cœur, se rapproche de l'Esac pour l'inviter à mettre l'accent sur les questions de comparabilité, en accompagnant sa demande de cet *executive summary*.

Françoise MAUREL approuve l'idée et reconnaît que ce résumé en anglais ne peut qu'apporter une valeur ajoutée à cette publication.

Patrice DURAN ajoute que les comparaisons France-Allemagne soulèvent des enjeux importants depuis de très nombreuses années.

.5 Avancement de la préparation du colloque économie numérique

Françoise MAUREL indique que le colloque sur l'économie numérique fait suite à l'assemblée plénière de janvier 2016 qui avait déjà abordé ce sujet. Au printemps 2016, la Présidente et le secrétariat général du Cnis ont travaillé en interne pour élaborer le programme de ce colloque. Le Cnis a également bénéficié du concours d'une administratrice de l'Insee durant quelques mois. Ce programme s'inspire des travaux menés au Royaume-Uni. Le rapport qui en résulte a listé un certain nombre de sujets sur lesquels la statistique britannique devait progresser et pourrait facilement être transposé à la statistique française. Ce projet a cependant été mis en sommeil à partir de l'été et n'a pas encore été relancé.

Si le bureau le souhaite, le Cnis pourrait organiser un colloque à l'automne prochain sur la base du programme anciennement arrêté sans possibilité de le mettre à jour pour tenir compte des évolutions rapides intervenues dans ce domaine. Une autre solution consisterait à prendre le temps de réactualiser le programme et de l'enrichir par une consultation plus large à l'extérieur du Cnis. Dans ce cas, le colloque serait sans doute organisé en 2018.

Patrice DURAN déclare qu'il préférerait reporter ce colloque au début de l'année 2018. Il estime en effet que le sujet constitue un enjeu majeur et qu'il serait dommage d'aller trop vite en la matière.

Benoît ROBIN souligne qu'il faut réunir toutes les conditions pour assurer le rayonnement de ce colloque qui doit, pour cela, reposer sur un programme solide. Il se rallie donc à l'avis du Président.

Raphaëlle BERTHOLON observe qu'il convient de bien cerner le périmètre et demande si le Conseil national du numérique sera associé à ce colloque.

Jacques FOURNIER considère lui aussi qu'il ne faut pas se précipiter. Le sujet revêt une grande importance, mais beaucoup a déjà été dit. Ce colloque présenterait une valeur ajoutée en évoquant des aspects plus pratiques. Il aurait donc vocation à cibler les producteurs de statistiques plus que les institutionnels.

La séance est suspendue de 11 heures 55 à 12 heures 05.

.VII DIVERS : INFORMATION SUR LA PROCÉDURE D'ÉTALONNAGE DU CEREN

Patrice DURAN accueille Marc Christine pour un point d'information sur l'avancement de l'étalonnage du CEREN.

Marc CHRISTINE rappelle qu'il a déjà eu l'occasion d'évoquer les opérations d'étalonnage au bureau du Cnis. En décembre 2013, en effet, il avait présenté la procédure d'étalonnage élaborée à la suite des deux premières opérations expérimentales lancées à la demande du bureau en 2011 sur les statistiques relatives au prix des logements anciens de la FNAIM et en 2013 sur les statistiques en matière de loyer produites par l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (OLAP).

C'est le rapport Vorms du Cnis sur le logement qui avait introduit le terme d'étalonnage, dont la signification restait relativement difficile à comprendre. La démarche visait à conduire une expertise sur la qualité des statistiques produites par des organismes privés en complément des statistiques publiques. Ces statistiques pouvaient soit porter sur des champs non couverts par la statistique publique, soit se révéler plus précises que cette dernière ou plus précoces et servaient alors d'indicateurs prédictifs de la statistique publique. Il ne s'agissait pas de s'intéresser aux statistiques qui concurrenceraient la statistique publique.

Le rapport Vorms portant sur le logement, les deux premières opérations lancées par le bureau concernaient ce champ. La première expérience sur la FNAIM s'est traduite négativement. L'expertise a conclu que la qualité de la remontée des données était insuffisante pour considérer celles-ci comme représentatives du marché de l'immobilier français. La procédure ciblant l'OLAP a trouvé, en revanche, une issue favorable. Un avis d'étalonnage a été émis en 2013 pour cinq ans. Il devra être renouvelé en 2018. Cet avis d'étalonnage avait été assorti d'un certain nombre de recommandations sur des améliorations méthodologiques. C'est sur le respect de ces recommandations que reposera le nouvel étalonnage et les premiers contacts noués avec l'OLAP montrent des avancées en la matière.

Ces deux expérimentations s'étaient effectuées en dehors d'un cadre réglementaire propre. Ce n'est qu'en 2013 que des textes ont permis de consolider les opérations. Le décret de 2009 révisé prévoit explicitement que le Cnis peut s'intéresser à la qualité des statistiques privées et demander au comité du label de procéder à l'étalonnage de statistiques produites par des organismes qui en feraient la demande auprès du Cnis. L'arrêté du 2 mai 2013, qui décrit également l'organisation du comité du label, prévoit l'organisation d'une commission spécifique qui se réunit une fois l'instruction réalisée pour porter l'avis transmis au Président du Cnis.

La procédure d'étalonnage telle qu'elle a été conçue se déroule en deux phases. La première phase est fondée exclusivement sur la documentation fournie par l'organisme et les déclarations de ce dernier. Elle conduit à vérifier que les processus présentent une qualité suffisante et sont décrits de manière suffisamment claire, précise et cohérente pour justifier de l'étalonnage. Cette phase est réputée confidentielle et les résultats ne sont pas portés à la connaissance du public. Seuls les instructeurs et le bureau du Cnis peuvent en avoir connaissance. Si cette première phase s'achève positivement et si l'organisme en est d'accord, une deuxième phase plus lourde s'engage. Cette deuxième phase consiste à analyser et expertiser les bases de données produites par l'organisme.

Pour la FNAIM, les deux phases avaient été menées conjointement. Pour l'OLAP, elles ont été segmentées. Dans la deuxième phase, les bases de données issues des enquêtes menées par l'Observatoire ont été étudiées de manière détaillée, l'examen portant sur la qualité des variables, les non-réponses, les traitements statistiques mis en œuvre. Les instructeurs ont procédé à des vérifications sur les données produites et à une revue extrêmement précise des estimations de modèles économétriques des loyers sur les quartiers de Paris. Il s'agit d'un travail relativement lourd qui implique un collège d'experts de quatre personnes issues de la division logement du SOeS. Les résultats de cette deuxième phase sont publics, quelle qu'en soit la teneur, et l'organisme est tenu de mentionner, sur toutes ses publications, une référence à l'avis qui est lui-même publié sur le site du Cnis.

Le Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie (CEREN) représente un groupement d'intérêt économique qui regroupe un certain nombre d'acteurs, dont les opérateurs historiques du domaine de l'énergie et l'ADEME. Il a pour objet de réaliser toutes activités d'analyse sur l'évolution des besoins en énergie, élaborer des statistiques énergétiques pérennes, réaliser des enquêtes et des études souvent à façon pour ses membres et rechercher les informations économiques et techniques nécessaires aux études. Le CEREN fournit régulièrement à ses membres et au SOeS des données pour des travaux internes ou des publications. L'étalonnage du CEREN a été lancé par une lettre adressée au Président du Cnis en juin 2015. Cette lettre observait que le rôle du CEREN est reconnu, mais qu'une forte demande de transparence et de validation de ses méthodes est apparue, comme le souligne le rapport de la mission CGDD-Insee sur les statistiques de l'énergie. Ainsi, à la demande de son Conseil d'administration, le CEREN a souhaité s'engager dans une démarche d'étalonnage de ses systèmes d'information industrie, tertiaire et résidentiel.

Cette demande a fait l'objet d'une préinstruction au deuxième semestre 2015 de la part du secrétariat général du Cnis, du SOeS et de l'Insee qui ont étudié la demande en opportunité et au regard du caractère complémentaire des statistiques par rapport à la statistique publique, leur apport dans la connaissance du secteur et leur utilité dans le débat public. Par lettre du 8 janvier 2016 adressée au directeur du CEREN, la Présidente du Cnis lançait l'étalonnage sous deux réserves. D'une part, elle constatait que le secteur industriel déjà largement couvert par l'enquête sur les consommations annuelles dans l'industrie ne présentait pas le niveau de complémentarité suffisant vis-à-vis des statistiques publiques pour faire l'objet de l'étalonnage. D'autre part, elle émettait une réserve sur la diffusion relativement restreinte de ses données liée à la structure du CEREN.

Le comité du label a été saisi officiellement et le collège instructeur, constitué du Président du comité du label, des experts du SOeS et de Marc Christine lui-même, a mené une instruction précise tout au long de l'année 2016 sur la base de la documentation fournie par l'organisme afin de porter un jugement sur la qualité des statistiques produites. Comme avec la FNAIM et, dans une moindre mesure, avec l'OLAP, il est apparu extrêmement difficile d'obtenir un document complet, cohérent, clair et précis de la part de l'organisme.

Dans les années 1980, dans une ère post-industrielle, il était relativement noble pour les étudiants de l'ENSAE d'entrer au CEREN. A l'époque, les statisticiens du CEREN donnaient des enseignements de statistique appliquée à l'ENSAE. L'expérience, les relations nouées avec le CEREN et l'aveu même de son Président montrent que cet organisme a vieilli. Certains de ses cadres sont présents depuis 40 ans. Il en résulte une certaine « sédimentarisation » des méthodes et des savoirs, voire une cristallisation entraînant une certaine opacité. Ces difficultés liées à la documentation ont causé l'interruption de la procédure

d'étalonnage. Le collègue instructeur s'est étonné d'éprouver tant de difficultés à obtenir une description claire, mais le CEREN a pris conscience des efforts qu'il devait consentir pour obtenir l'étalonnage et capitaliser ses savoirs.

Une autre difficulté est apparue, liée au fait que les statistiques produites par le CEREN constituent des systèmes d'information. La FNAIM procédait à une collecte commerciale d'informations. Pour l'OLAP, les procédures étaient proches des enquêtes statistiques. Le CEREN présente un système relativement complexe fait d'enquêtes externes, en particulier l'enquête Logement de l'Insee, d'enquêtes en propre formées le plus souvent de panels dont on ignore la construction et la gestion et de systèmes d'estimation basés sur des modèles économétriques ou proches de la comptabilité nationale, avec des conventions mal explicitées. La décision a été prise d'expertiser seulement deux secteurs, le résidentiel et le tertiaire dans sa composante bâtiment, c'est-à-dire toute la consommation d'énergie liée à l'occupation par les bâtiments des services (climatisation, chauffage, etc.) à l'exclusion des activités spécifiques consommant de l'énergie. Le secteur industriel a été exclu de l'analyse.

L'année 2016 a été jalonnée de réunions techniques. Les fiches ont été améliorées au fil des mois, mais pas de manière totalement satisfaisante. Sur cette base, le 10 décembre 2016, le collège d'expertise a produit un avis qui conclut que les éléments fournis montrent que des évolutions méthodologiques significatives s'avèrent nécessaires pour que les statistiques du CEREN puissent être étalonnées. Il estime que la procédure d'étalonnage ne pourrait être relancée qu'une fois que les améliorations correspondant aux recommandations et une rénovation des processus auront été mises en œuvre de manière durable. Le comité du label a formulé un certain nombre de suggestions d'améliorations.

Il s'agit, pour certaines d'entre elles, d'améliorations méthodologiques. De nombreuses enquêtes du CEREN sont constituées de panels dont la composition et le renouvellement restent imprécis. A défaut d'un véritable échantillonnage aléatoire qui nécessiterait des moyens ou l'octroi de fichiers indisponibles à ce jour, le CEREN doit absolument améliorer la gestion de ses panels en introduisant une notion de renouvellement pour opérer un meilleur contrôle et éviter une fidélisation des répondants. Dans le secteur tertiaire, le CEREN conduit auprès des établissements des enquêtes plus classiques en apparence, mais qui reposent sur des méthodes d'échantillonnage qui ne correspondent pas aux standards de la statistique publique. Il est donc demandé au CEREN de se conformer à ces standards en décrivant clairement le plan de sondage. Il est également recommandé d'augmenter les taux de réponse qui restent insuffisants en améliorant l'ergonomie des enquêtes grâce à leur dématérialisation et en mesurant plus précisément le temps de réponse à ces enquêtes qui se révèlent relativement lourdes.

A la suite à cet avis, le CEREN a repris contact en février dernier avec le comité du label pour faire part de son plan d'action. Le comité l'a rencontré le 15 mars, en lui indiquant clairement que son avis ne serait pas modifié et que les conclusions de l'avis, portant sur des travaux de court moyen terme, ne pourraient conduire à un redémarrage de l'étalonnage. Le CEREN a repris point par point l'ensemble de l'avis et, sur chaque point, a présenté les actions qu'il compte entreprendre dans l'année 2017. Le CEREN a semblé animé d'une volonté d'évoluer. Le CEREN s'est engagé à produire une documentation claire et précise, renouveler ses panels, épurer les panélistes de plus de dix ans et à décrire de façon claire les méthodes de traitement statistique et économétrique. Sur le secteur tertiaire, le CEREN a annoncé une refonte de sa méthode d'échantillonnage avec des plans de sondage proportionnels et stratifiés. Enfin, en termes de publication, il s'engage à établir un calendrier de publication et à mettre les statistiques étalonnées à la disposition du grand public. Le comité du label a pris acte de ces intentions, estimant néanmoins qu'il fallait attendre qu'elles portent leurs fruits. Il a donc indiqué au CEREN que la procédure d'étalonnage ne pourrait sans doute pas être relancée avant 18 à 24 mois, comme il l'avait précisé dans son avis.

Sylvain MOREAU indique que le SOeS se déclare plutôt positif vis-à-vis de la procédure. Le SOeS utilise de longue date les chiffres du CEREN pour élaborer des résultats qu'il transmet à Eurostat et à l'agence internationale de l'Energie. Jusqu'à une période récente, cette utilisation s'opérait dans des conditions assez baroques, puisque le SOeS payait le CEREN directement, en dehors de toute procédure de marché public, avec interdiction de diffuser ces données, propriété du CEREN, y compris sur son propre site. Depuis, le SOeS a procédé à une consultation et le CEREN a remporté le marché. Dans le cadre de ce marché, le SOeS avait demandé un certain nombre de documents méthodologiques qu'il a éprouvé de grandes difficultés à obtenir. Cette procédure d'étalonnage lui a permis d'avoir accès à des informations dont il ne disposait pas jusqu'alors. Cette opération a mobilisé trois personnes à temps plein pendant trois mois.

Le SOeS s'interrogeait également sur le fonctionnement du CEREN et son système d'exploitation de résultats statistiques coordonnés avec des panels. L'architecture globale du système est finalement apparue relativement cohérente. Dans le détail, en revanche, certains arbitrages ont plus de vingt ou trente ans. Ils

avaient sans doute un sens à l'époque, mais ils n'ont pas été documentés et les équipes en ignorent aujourd'hui les raisons. Il reste également beaucoup à faire dans la gestion des panels. Sylvain MOREAU signale par ailleurs qu'EDF et Engie ne feront plus partie du GIE d'ici un an ou deux, ce qui entraînera un manque à gagner pour le CEREN. La loi Energie prévoyait qu'un opérateur – sans citer précisément le CEREN – puisse bénéficier d'une délégation de service public pour la production d'un certain nombre de données. Pour les trois ou quatre ans à venir, il a été décidé que le Ministère finance le CEREN dans le cadre de cette délégation de service public, le temps qu'il se remette à niveau. Certains enjeux se révèlent assez délicats. Si le CEREN était amené à disparaître, en effet, les membres du GIE devraient financer les indemnités de chômage.

Jean-Luc TAVERNIER demande si cette délégation de service public couvre les données transmises en réponse au règlement européen.

Sylvain MOREAU répond par l'affirmative. Le SOeS bénéficie, dans ce domaine, de prix relativement intéressants. S'il devait collecter ces données lui-même, il devrait supporter un coût plus élevé. Une question va néanmoins se poser avec l'évolution extrêmement rapide de ce domaine. Le SOeS a obtenu des données de la part des opérateurs à des niveaux géographiques très fins qui modifient complètement les systèmes d'information. En outre, avec la mise en place des compteurs Linky et Gazpar, la collecte peut évoluer très sensiblement. Or le CEREN n'apparaît pas très moteur face à ces changements.

Roxane SILBERMAN rappelle le débat assez animé qui s'était noué en 2011 sur l'opportunité de conduire un tel étalonnage. Depuis cette date, seules trois demandes ont été examinées. Elle s'interroge donc sur les conclusions qu'il est possible de tirer de cette procédure qui avait suscité à l'époque de fortes réticences.

Marc CHRISTINE estime qu'il revient au bureau du Cnis de tirer des conclusions sur la poursuite de l'opération. Il a néanmoins le sentiment qu'entre les premières discussions qui avaient eu lieu en 2010 et l'étalonnage de l'OLAP en 2013, peut-être parce que la preuve a été donnée qu'une opération pouvait être menée à son terme, les réticences originelles sont tombées.

Les trois opérateurs qui ont fait l'objet d'une analyse sont d'une nature extrêmement différente : un opérateur privé s'agissant de la FNAIM, une association subventionnée par le Ministère pour l'OLAP et un GIE s'agissant du CEREN. Ces organismes sont très éloignés des standards, des méthodes et même des vocabulaires utilisés par la statistique publique. L'OLAP évoquait par exemple des enquêtes « aller-retour », la notion d'aller faisant référence aux unités statistiques enquêtées pour la première fois. Or ces définitions n'étaient pas explicitées. Il apparaît également très difficile d'obtenir une documentation, ce qui peut surprendre les statisticiens publics. Le comité du label oblige les services producteurs à documenter de manière assez précise leurs processus. Dans ces conditions, la procédure a exigé des allers et retours permanents entre l'organisme et le collègue instructeur.

Chaque expérience s'est révélée singulière. Pour la première expérience, avec la FNAIM, les deux phases avaient été menées conjointement. L'OLAP constitue la seule expérience d'étalonnage réussi. Il entrera prochainement dans une phase de renouvellement et une réflexion est menée sur les conditions dans lesquelles ce renouvellement va s'opérer, le comité du label vérifiant sans doute si les recommandations qu'il avait émises à l'époque ont été respectées. Dans le cas du CEREN, la procédure s'est interrompue en cours de route, la première phase elle-même n'ayant pas été menée à son terme. La question se pose aussi du « marché » de l'étalonnage. La décision de lancer une opération relève du bureau du Cnis et de son Président, sur la base d'une demande de la part de l'organisme. Jusqu'à présent, le marché n'a donc pas été très alimenté, bien que la note de 2013 évoque plusieurs domaines dans lesquels l'étalonnage pourrait se mettre en place. Enfin, des rumeurs circulent sur l'opposition de l'Insee à l'étalonnage de la FNAIM.

Jean-Luc TAVERNIER observe que dans les trois cas, les données produites participaient au bien public général, puisqu'elles comblaient un manque d'information. Sans ces données, le service statistique public ne pourrait pas répondre à certains règlements européens. Il convient donc de poursuivre la procédure, d'autant que le règlement 223 impose au directeur de l'Insee d'être le garant des données qui répondent à des règlements européens. De ce point de vue, le décret 2009, qui soumet le lancement de la procédure à une demande de l'organisme producteur présente un caractère un peu paradoxal. Si les données se révèlent utiles à des règlements européens, en effet, la procédure ne devrait plus être conditionnée à une demande de leur producteur.

Il en va différemment pour les opérateurs qui, profitant de l'accès plus facile à la donnée, produisent des chiffres que l'Insee produit également. La société ADP GSI, par exemple, réalise des statistiques

mensuelles de l'emploi et les diffuse de manière très large. Ses données ne comblent pas une lacune du système statistique public, mais l'intérêt général pourrait justifier l'examen et la certification de tels chiffres qui font parfois la une des journaux. Cette démarche doit néanmoins être distinguée de la première. Dans tous les cas, il paraît important de capitaliser sur ces expériences et d'en mesurer le coût.

Marc CHRISTINE précise que seule la deuxième phase donne lieu à un cofinancement de la part de l'organisme. Pour le CEREN, la procédure reste pour l'instant à la charge du service statistique public.

Jean-Luc BIACABE observe que le comité du label joue finalement un rôle d'audit gratuit dans le cas du CEREN qui, éprouvant des difficultés, a fait appel à un organisme pour établir un diagnostic et formuler des recommandations, et cela, gratuitement. Il existe donc un risque d'instrumentalisation de l'expertise du comité.

Roxane SILBERMAN demande si d'autres pays ont développé davantage cette procédure d'étalonnage.

Marc CHRISTINE signale qu'il a présenté le comité du label à un colloque qualité au niveau européen, mais précise qu'il s'agit d'un organisme de création purement française.

Roxane SILBERMAN remarque néanmoins que le processus d'étalonnage existe dans d'autres pays sous le vocable de certification.

Marc CHRISTINE confirme que le Royaume-Uni mobilise des moyens significatifs pour conduire de telles opérations, mais ne dispose pas d'informations très précises sur le sujet.

Jean-Luc TAVERNIER indique que lors d'une session consacrée à ce sujet au niveau de l'OCDE, il avait évoqué l'expérience française de la labellisation et n'avait pas perçu beaucoup d'échos parmi ses homologues des instituts statistiques européens.

Sylvie LAGARDE rappelle que l'ASP anglaise dispose d'un comité d'audit qui est sans doute chargé de cette mission.

.VIII CONCLUSION

Patrice DURAN rappelle que le bureau se réunira le 14 juin toute la journée en présence des présidents des commissions, pendant une demi-journée. Il remercie les membres du bureau pour leur participation.

La séance est levée à 12 heures 55.